



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 janvier 2021

DATE DE CONVOCATION

15 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **vingt-et-un janvier** à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présent.es : M. Patrice ESPINOSA (pouvoirs de M. Vincent DANCOURT, de M. Paul MURANO), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU,

Étaient excusé.es : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. André LONGCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO (pouvoir à Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI.

21/01/2021/13

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	28
VOTANTS :	32

Objet : Engagement, liquidation et mandat des dépenses d'investissement hors restes avant le vote du budget

Monsieur le Président rappelle qu'il est possible, article par article, de pouvoir inscrire une somme égale à 25 % maximum du montant de l'article inscrit dans le budget précédent, cela permettant, en cas de besoin, de pouvoir régler des dépenses sur ces articles lorsqu'il s'agit de dépenses urgentes.

Les montants correspondant aux articles figurent dans le Budget 2020.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (année N-1), hors remboursement de la dette pour les montants suivants :

- Article 2051	(concessions et droits)	29 160,00 €
- Article 2111	(terrains nus)	37 500,00 €
- Article 2128	(agencements, aménagements de terrain)	395 000,00 €
- Article 21318	(construction autre bâtiment public)	5 300,00 €
- Article 2135	(agencement, aménagement des constructions)	192 800,00 €

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Article 21568	(autres matériel et outillage incendie)	
- Article 2158	(autres matériel et outillage techniques)	
- Article 2182	(matériel de transport)	80 000,00 €
- Article 2183	(matériel de bureau et informatique)	27 200,00 €
- Article 2184	(mobilier)	38 000,00 €
- Article 2188	(autres immobilisations)	87 500,00 €
- Article 2313	(Immobilisations en cours : constructions)	500 000,00 €
- Article 2317	(Immo en cours : construc. au titre mise à dispo.)	2 030,00 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
 Reçu en préfecture le 02/02/2021
 Affiché le 2021-02-02 10:00:00
 ID : 021-200000925-20210121-21_01_2021_13-DE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (année N-1),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 janvier 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
 Maire d'IZIER